

LA REGLE SELON LUDWIG WITTGENSTEIN : ENTRE CONVENTIONNALISME ET POTENTIALISME

INTRODUCTION

La présentation du discours mathématique comme fait anthropologique fait sortir l'inexorabilité des propositions (établies comme règles) de l'ornière des conceptions platoniciennes, qui voudraient expliquer l'existence de cette inexorabilité par le caractère *a priori* supposé de ces propositions. En effet, ce qui établit une proposition comme règle, n'est-ce pas moins une nature de celle-ci, qui s'imposerait à nous comme telle, que son usage particulier, devenu habituel, coutumier ? Wittgenstein milite pour l'affirmative à cette interrogation : la proposition, pense-t-il, devient une règle en vertu d'une convention, et non parce qu'une force (nécessité) potentielle lui serait inhérente.

XIII.2.1- Refus du « potentialisme » de la règle

Une telle position est motivée par le refus de Wittgenstein de tout potentialisme. Autrement dit, il n'y a rien derrière la règle qui la détermine comme étant telle ou, encore moins, qui en détermine une application claire et distincte. En effet, la conception selon laquelle la règle détermine de façon *a priori* fait sienne celle estimant qu'elle est précise et définitive ; ce qui, au sens de Wittgenstein, n'est pas vrai. C'est, estime-t-il, sinon se méprendre sur la nature de la règle, du moins en sous-estimer le champ d'élaboration :

La règle peut être une aide dans l'enseignement du jeu. On la communique à celui qui apprend à jouer et qui s'exerce à l'appliquer. – Ou bien elle est un instrument du jeu même. – Ou

encore : une règle n'est pratiquée ni dans l'enseignement du jeu ni dans le jeu même ; ni même ne se trouve dans une prescription de règle. On apprend le jeu en observant la manière dont d'autres le jouent.¹

Ces différentes positions de la règle par rapport au jeu montrent que, à proprement parler, elle ne fait pas le jeu, c'est-à-dire qu'elle n'en prescrit pas tout le déroulement. En effet, en tant que prescription pour un jeu, elle ne constitue qu'« une aide » dans un processus d'apprentissage ; en tant qu'« instrument », elle n'est qu'« un » élément du jeu et, donc, ne règle pas le jeu tout entier ; ou, enfin, elle ne fait pas partie du jeu, et elle n'est que la formulation abstraite d'une pratique. Dans ce cas, elle est obtenue à partir d'une (simple) observation.

Ainsi, la règle n'est en réalité ni précise ni définitive, car les différents aspects sous lesquels elle se révèle (aide, instrument, abstraction) n'épuisent aucunement la pratique du jeu. C'est plutôt la pratique du jeu qui détermine la règle, et non le contraire. Wittgenstein peut alors s'interroger :

Mais, qu'est-ce qu'un jeu que des règles limitent en toute occasion ? Dont les règles préviennent toute équivoque, lui bouchent tous les trous. – Ne pourrions-nous pas imaginer une règle qui règle l'application de la règle ? Et une équivoque que supprime cette règle, et ainsi de suite ?²

Ces questions font voir l'impossibilité, voire l'illusion qu'il y a à croire en la détermination définitive et rigoureuse, c'est-à-dire une fois pour toutes et sans ambiguïté, de la règle.

¹ WITTGENSTEIN L., *Investigations*, § 54, p. 142.

² Id., § 84, p. 156.

La règle, dans un sens positif, apparaît tout au plus comme un guide, une invite, par laquelle l'on oriente quelqu'un dans un sens, à utiliser ou à considérer un fait (réel ou propositionnel) d'une manière plutôt que d'une autre. Citons Wittgenstein :

Une règle se présente tel un poteau indicateur. – Ne laisse-t-il subsister aucun doute quant au chemin à suivre ? Indique-t-il la direction à prendre, une fois que je l'ai dépassé ; soit la route, soit le sentier, soit à travers champ ? Mais par quoi saurais-je interpréter son indication : dans la direction de la main, ou (p.ex.) dans la direction opposée ? Et si au lieu d'un seul poteau indicateur se trouvait toute une chaîne ininterrompue d'écriteaux, ou des traits à la craie sur le sol, – n'y a-t-il pour eux qu'une interprétation ? – Donc je puis dire que le poteau indicateur laisse subsister un doute. Ou plutôt : parfois il en laisse, parfois non.³

Par cette comparaison au poteau indicateur, Wittgenstein rend plus explicite son point de vue sur la nature de la règle. Celle-ci, appréhendée comme une simple indication, peut laisser « subsister un doute ». Autrement dit, elle ne tranche pas sur tous les points de son application, elle ne montre ni de façon claire et précise « la direction à prendre », ni toutes les directions à suivre. Il subsiste ainsi dans la règle un « point aveugle », un vide qui fait que son interprétation n'est jamais absolue ni achevée. En conséquence, la règle n'a pas ce caractère absolu et nécessaire qu'on lui confère, car elle ne fait qu'indiquer un sens, du reste étroit, et qui, de fait, n'oblige à rien.

XIII.1.2- Le conventionnalisme de la règle

³ Id., § 85, p. 156.

D'où vient donc le fait qu'on confère à la règle ce caractère rigide, c'est-à-dire nécessaire et *a priori* ? On pourrait rapporter à la règle l'analyse de Wittgenstein sur la preuve lors de sa description du discours mathématique. Et alors, on dirait que cette rigidité tient à une attitude qui consiste à considérer une construction (propositionnelle ou non) comme une image marquante : l'on a, à travers la règle, fixé et idéalisé cette construction, au point d'en faire un processus normal, voire normatif.⁴

Mais, cette "*normalisation*" du cas particulier (ou de la construction particulière) ne manifeste rien d'autre qu'une *décision* qui consiste à le sortir du domaine de l'expérience ou, pour reprendre les termes de Schmitz, à le soustraire de toute contestation expérimentale. Mais la décision est extérieure à la nécessité et ne la fonde aucunement. Elle est un comportement et relève de l'anthropologie. Pour qu'une proposition devienne une règle, il faut qu'une communauté l'accepte comme telle, c'est-à-dire comme base d'une argumentation et comme modèle validant celle-ci. Bref, la règle est une convention.

La compréhension de ce conventionnalisme de Wittgenstein pourrait comporter une difficulté qu'il faut maintenant lever, afin d'éclairer son point de vue. En effet, dire que la règle ou plus précisément sa nécessité n'est pas *a priori*, mais relève d'une convention, n'est-ce pas nier (par exemple) que la somme arithmétique de deux (2) et de un (1) donne nécessairement trois (3) ? Comment « $2+1 = 3$ » peut, en effet, relever d'une convention, alors qu'elle s'impose à la seule perception ? Le conventionnalisme de Wittgenstein semble faire croire qu'il est possible qu'en situation concrète, un décompte élémentaire puisse contredire une nécessité arithmétique. Mais une telle perception ne manifeste qu'une

⁴ Id., § 141, p. 174.

incompréhension à l'égard des propos de Wittgenstein ou, plutôt, se situe hors du champ de ses propos. Ceci pour deux raisons au moins.

La première est que Wittgenstein trouve incorrecte une distinction qui pourrait être faite entre, d'une part, un décompte arithmétique qui ne serait qu'empirique (donc contingent) et, de l'autre, une règle arithmétique qui serait nécessaire et dont la nécessité gît dans le calcul même. En effet, la formule, par exemple, de l'addition « $2+1 = 3$ » est comparable à un dessin du type « | | | ». L'image des bâtons, tout autant que la formule calculatoire, peut être utilisée comme image marquante. Mais, est-il insensé d'écrire $2+1 = 4$? N'est-il pas possible d'imaginer une situation où une technique de décompte permette de compter deux fois un même élément parmi d'autres ? Par exemple, on pourrait imaginer une situation où, tenant compte de la qualité des éléments, certains aient une valeur double par rapport à d'autres.

L'arithmétique, on le voit, tient à une manière de compter qui admet une « certaine manière d'appliquer les nombres aux choses de telle sorte, entre autres, qu'aucune particularité qualitative d'un objet ne doit être prise en considération, et que le seul aspect qui entre en jeu est la délimitation spatio-temporelle »⁵. Mais, cela ressortit à un entraînement, à une *praxis*, et montre par la même occasion que le calcul arithmétique ne jouit d'une nécessité par rapport au décompte que parce qu'on la lui accorde.

La seconde raison de cette incompréhension, c'est que pour Wittgenstein, même si le calcul élémentaire s'impose à nous pour des raisons « évidentes », cette évidence tient à notre capacité imaginative plutôt qu'à une raison naturelle. En effet, qu'il soit impossible d'imaginer

⁵ SCHMITZ F., *Wittgenstein, la philosophie et les mathématiques*, p. 229.

qu'un calcul élémentaire n'est pas nécessaire tient plus à une manière de voir, d'imaginer, qu'à la façon dont les choses sont en elles-mêmes. Ainsi, la croyance en la nécessité de la règle (arithmétique) fait passer une « impossibilité anthropologique » pour une « impossibilité métaphysique »⁶, ce qui ne se justifie guère.

Cela indique mieux le lieu de l'incompréhension : Wittgenstein ne nie pas le fait que, *pour nous*, une règle soit nécessaire ou qu'elle nous apparaisse comme telle, pour telle ou telle application. Mais, il est contre l'idée que l'on fasse de cette nécessité un « droit naturel » (au sens où l'entend Hobbes) dont jouit la règle. Jacques Bouveresse traduit mieux la pensée de Wittgenstein sur ce point :

Wittgenstein ne suggère pas que nous avons tort de concevoir la connexion qui existe entre la règle et ce qui constitue, dans chaque cas, l'application correcte comme connexion particulièrement rigide. Ce qu'il veut dire est qu'une connexion que nous sommes enclins à considérer de cette façon ne peut être, précisément, qu'une connexion établie dans la grammaire, et non dans la réalité (...).⁷

Cela signifie que la nécessité ne se trouve pas dans les choses comme telles, mais elle subsiste dans la façon que nous avons de les voir ou de les faire. Le conventionnalisme de Wittgenstein ne fait que montrer ce que Bouveresse appelle « historicité des vérités nécessaires »⁸. Les règles, comme images marquantes, sont produites à l'intérieur de l'histoire des hommes, elles appartiennent à leur façon de voir, de faire et de vivre : elles représentent des « formes de vie ». (Nous reviendrons sur l'emploi particulier de cette expression dans la prochaine section.)

⁶ Les termes ici sont empruntés à F. Schmitz, op. cit., p. 230.

⁷ BOUVERESSE J., *La force de la règle*, Paris, Minuit, Collection « Critique », 1987, p. 54.

⁸ Id., p. 145.

Toutefois – et c’est ici la dernière mise au point sur le conventionnalisme wittgensteinien – que la nécessité de la règle relève d’une convention, cela n’entame pas cette nécessité. C’est aussi le sens de la distinction signalée plus haut, faite par Wittgenstein à Von Wright, entre nécessité *dans* le système et nécessité *du* système : si la nécessité qui se manifeste *dans ma* vision d’un système particulier (langage mathématique par exemple) ne présuppose pas celle *du* système et, donc, ne saurait le fonder parce qu’elle relève de mon histoire, l’historicité *du* système ne saurait non plus entamer *ma* vision de la nécessité *dans* le système. Comme dit Bouveresse :

(...) la contingence, l’historicité et l’imprévisibilité de la nécessité ne transforme pas la nécessité en contingence et ne constitue pas non plus une caractéristique que l’on pourrait décrire en parlant (...) d’une ouverture nécessaire de la nécessité à la contingence ou d’une « contamination » intrinsèque de la nécessité par la contingence. »⁹

Autrement dit, le fait qu’une chose soit nécessaire, parce que *je* décide de la voir ainsi, ne supprime pas en moi la vision (le sentiment) de cette nécessité. Ma vision de la nécessité relève d’un trait anthropologique, donc culturel, d’un choix, et cela peut faire partie de mon éducation en tant que relevant d’un entraînement. C’est une norme sociale et socialement *admise* comme telle. Ce qui, ici, serait une excroissance illégitime, c’est de dire que la nécessité de la règle est *a priori* et que, donc, elle-même serait à l’initiative de ses applications. Il y aurait là une idéalisation (platonicienne) qui n’abuserait que d’elle-même puisque, au fond, il n’y a que *ma* vision de la nécessité qui fonde la nécessité de cette vision.

⁹ Id., p. 55.

Une autre excroissance, tout aussi illégitime, et certainement la plus importante, sera d'établir la règle comme ce qui cristallise toute forme d'application. Car, si, comme le présente Wittgenstein, la règle appartient à une manière de voir, celle-ci ne saurait subsumer toutes les autres.

CONCLUSION

Si nous reprenons cette idée dans le contexte de la métaphore ludique, comme fera Wittgenstein, nous dirons que l'énoncé d'une règle appartient à un jeu de langage qui n'est pas que mathématique, et qui, donc, n'énonce ni toutes les règles d'un jeu, encore moins celles de tous les jeux. Il y a une multiplicité de règles qui relèvent de la grande variété des jeux de langage, et une règle ne tient qu'à la possibilité *dans* la pratique d'un jeu, et non *de* la pratique de ce jeu.

Lorsque, par exemple, un enfant décide d'aller jouer, aucune nécessité ne préside au choix de son jeu. Tous les jeux qu'il envisage (existant ou non encore existant) lui apparaissent comme des jeux possibles. Mais, dès lors qu'il aura choisi d'en pratiquer un, ses manières de faire et d'être dans le jeu seront constitutives du jeu particulier qu'il jouera. Ce dernier exemple permet de comprendre davantage le sens des propos de Wittgenstein relativement à la signification de la règle : celle-ci ne signifie rien en dehors du jeu, car c'est le jeu qui l'institue comme règle ; elle n'est pas règle qui signifie *le* jeu, mais règle qui signifie *dans* le jeu.